



AÉROPORT  
TOULOUSE  
BLAGNAC



# Rapport annuel **2018**





**AÉROPORT  
TOULOUSE BLAGNAC**



# 04

Le mot des présidents

# 06

Les principaux dirigeants

# 08

Les événements de l'année

Une nouvelle gouvernance pour ATB 10

Trafic : une croissance portée par le trafic international 11

En 2018, l'aéroport a changé de dimension 12

L'aéroport s'engage dans le photovoltaïque 13

ATB met l'accent sur sa biodiversité 14

Un service de covoiturage pour les salariés 15

# 16

Rapport de gestion

Préambule 20

1. Situation et activité au cours de l'exercice 22

2. Évolution prévisible et perspectives d'avenir (Groupe et ATB) 30

3. Autres informations relatives à la société ATB 32



# 34

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

# 38

États financiers consolidés IFRS

État de la situation financière 42

État du résultat global consolidé 43

Tableau de variations des capitaux propres consolidés 44

Tableau des flux de trésorerie 45

Notes annexes aux comptes consolidés 46

# 72

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés





## L'AÉROPORT DÉCOLLE À L'INTERNATIONAL

2018 a d'abord signé la fin des grands travaux engagés deux ans plus tôt. Vingt-quatre mois qui auront métamorphosé l'aéroport de Toulouse-Blagnac et qui l'ont dimensionné pour le trafic international. L'évolution est majeure, autant sur le niveau des services offerts que sur la typologie des passagers.

Car 2018 a marqué un autre tournant : pour la première fois de son histoire, l'aéroport a accueilli plus de passagers sur les vols internationaux que sur les vols intérieurs.

Cette tendance est appelée à se renforcer dans les années à venir, confortée par ces nouveaux aménagements qui stimulent l'attractivité de la plateforme toulousaine dans le ciel européen. Une évolution structurelle qui était indispensable, dans un secteur où la concurrence entre plateformes bat son plein pour attirer les compagnies aériennes et leurs réseaux de lignes.

Le changement est également perceptible pour les passagers, très attentifs aux services qu'une plateforme met à leur disposition. Notre aéroport est désormais un lieu de vie. Nous œuvrons pour que nos passagers s'y sentent bien.

Ce temps privilégié autour du voyage est une carte de visite que l'on présente avec fierté. Avec sa nouvelle offre, l'aéroport se positionne désormais au niveau des meilleurs standards européens. En ce sens, il est un atout majeur pour Toulouse et l'Occitanie, dont il favorisera le développement économique et touristique.

9 630 308 passagers sont passés par l'aéroport en 2018, soit 3,9 % de plus que l'année précédente. Dans le même temps, notre plateforme a enregistré une baisse de 2 000 mouvements d'avions. Une réduction qui illustre la volonté d'ATB de favoriser une croissance durable du trafic aérien à Toulouse.

Nous souhaitons ces passagers plus nombreux encore en 2019, mais, surtout, nous les espérons enchantés de débiter leur voyage dans un aéroport imaginé pour eux.

**Charles Champion**  
Président du Conseil de surveillance

**Philippe Crébassa**  
Président du Directoire

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

### MEMBRES

- › Charles CHAMPION *CASIL EUROPE*  
**Président**
- › Robert SHI *CASIL EUROPE*
- › Marcus BALMFORTH *CASIL EUROPE*
- › Mike POON *CASIL EUROPE*
- › Ning MA *CASIL EUROPE*
- › Wei ZHANG *CASIL EUROPE*
- › Caroline MONTALCINO  
*République Française*
- › Philippe MARSEILLE  
*République Française (DGTPE - APE)*
- › Alain DI CRESCENZO *Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie*  
**Vice-Président**
- › Patrice COHADE *Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse*
- › Philippe ROBARDEY *Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse*
- › André GUIRAUD *Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse*
- › Didier CODORNIUO *Région Occitanie*
- › Pascal BOUREAU  
*Conseil Départemental de la Haute-Garonne*
- › Bernard KELLER *Toulouse Métropole*

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE

- › Jean-Marie FERRANDO  
*Cabinet Exco Fiduciaire du Sud-Ouest*
- › Jérôme GUIRAUDEN  
*Cabinet Ernst & Young Audit*

### CENSEURS

- › Nicolas DUBOIS *DSAC Sud*
- › Sacha BRIAND *Mairie de Toulouse*
- › Joseph CARLES *Mairie de Blagnac*
- › Alain TOPPAN *Mairie de Comebarrieu*
- › Laurence CASALIS *Mairie de Colomiers*

### COMITÉ D'ENTREPRISE

- › Hélène MICHEL-SOST  
*Collège cadre*
- › Rodolphe ROBERT  
*Collège ouvrier-employés*
- › Corinne COLLIN  
*Collège agents d'encadrement et techniciens*
- › Virginie HUERTA DE PRADA  
*Collège ouvrier-employés*

## DIRECTOIRE

### PRÉSIDENT

- › Philippe CREBASSA

### MEMBRES

- › Thierry BONNEVIALLE
- › Sophie HENNION
- › Alain de la MESLIERE

## COMITÉ D'AUDIT

### PRÉSIDENT

- › Mike POON  
*CASIL Europe*

### MEMBRES

- › Marcus BALMFORTH  
*CASIL Europe*
- › Philippe MARSEILLE  
*République Française*
- › Pascal BOUREAU  
*Conseil Départemental  
de la Haute-Garonne*
- › Philippe ROBARDEY – *CCIT*
- › Wei ZHANG – *CASIL Europe*

## COMITÉ STRATÉGIE ET INVESTISSEMENTS

### PRÉSIDENT

- › Jean-Luc MOUDENC  
*Toulouse Métropole*

### MEMBRES

- › Marcus BALMFORTH  
*CASIL Europe*
- › Patrice COHADE – *CCIT*
- › Didier CODORNIOU  
*Région Occitanie*
- › Pingxin WEN – *CASIL Europe*
- › Winnie LIU – *CASIL Europe*

## COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS, NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE (RNG)

### PRÉSIDENT

- › Robert SHI – *CASIL Europe*

### MEMBRES

- › Bernard KELLER  
*Toulouse Métropole*
- › Mike POON  
*CASIL Europe*

### VICE-PRÉSIDENT

- › André GUIRAUD – *CCIT*

- › Caroline MONTALCINO  
*République Française*
- › Ning MA  
*CASIL Europe*





CHANGE

Travelax  
CURRENCY EXCHANGE

BIENVENUE

€ £ \$  
CURRENCY  
HERE





# Les événements de l'année 2018





## Une nouvelle gouvernance pour ATB

L'année 2018 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle gouvernance, avec les nominations de Charles Champion, président du Conseil de surveillance, de Philippe Crébassa, président du Directoire, et de quatre nouveaux membres au sein du Conseil de surveillance (Mike Poon, Wei Zhang, Charles Champion et Marcus Balmforth), en remplacement de membres de Casil Europe dont les mandats arrivaient à échéance.



# Trafic : une croissance portée par le trafic international

Le trafic annuel a progressé de 3,9 % par rapport à 2017, avec 9,63 millions de passagers. Le trafic international est en forte hausse (+7,1 %), porté par le dynamisme du secteur low cost, tandis que le domestique progresse de 0,7 %. En 2018, le low cost a représenté 42,2 % du trafic total de la plateforme, en progression de 7,1 % par rapport à l'année précédente. easyJet reste la 1<sup>re</sup> compagnie à bas coût de Toulouse-Blagnac, devant Ryanair et Volotea.

► Voir page 22





## En 2018, l'aéroport a changé de dimension

Engagé dans un programme de grands travaux depuis 2017, l'aéroport a progressivement ouvert de nouvelles infrastructures qui vont accompagner la croissance du trafic aérien, tournée vers l'international. Nouvelle zone de contrôle de sûreté unique, jetée d'embarquement/débarquement dans le Hall A, nouvelle zone d'enregistrement dans le Hall D, élargissement très conséquent de l'offre de commerces et restauration, ouverture d'un hôtel 4\* : l'aéroport propose désormais des services au niveau des meilleurs standards européens.

► Voir page 23



## L'aéroport s'engage dans le photovoltaïque

ATB s'est lancé dans la production d'énergie renouvelable, avec l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit du parc autos P2. Mise en service en janvier 2018, cette centrale de 3633 panneaux produit l'équivalent de la consommation électrique du parking, soit 1 MWh.

▶ Voir page 28



## ATB met l'accent sur sa biodiversité

L'aéroport a choisi de s'impliquer dans l'association Hop! Biodiversité pour évaluer, promouvoir et améliorer la biodiversité des plateformes aéroportuaires. En 2018, 60 salariés ont participé à l'observation du patrimoine naturel de la plateforme.

▶ Voir page 28





## Un service de covoiturage pour les salariés

L'aéroport est partenaire du projet européen Commute, coordonné par Toulouse Métropole, qui vise à développer des initiatives public/privé pour désengorger le réseau routier autour de l'aéroport. L'une des actions phare a été la mise en œuvre d'une solution de court-voiturage pour les salariés de la zone aéroportuaire, avec la société Karos. Depuis le 24 septembre, 2 100 salariés se sont inscrits sur l'application et 10 000 covoitages ont été effectués, permettant d'éviter le rejet de 11 tonnes de CO<sub>2</sub>.

► Voir page 28



← 1.35

40.63 →

Portes - Gates







# Rapport de gestion



**AÉROPORT  
TOULOUSE  
BLAGNAC**



## 20

Préambule

## 22

1. Situation et activité  
au cours de l'exercice

- 1.1. Trafic : une croissance portée  
par le trafic international 22
- 1.2. Services aux clients :  
une nouvelle expérience  
pour le passager 23
- 1.3. Une aérogare reconfigurée  
et deux opérations de  
diversification immobilière 23
- 1.4. Performance économique 24
- 1.5. Actualité sociale,  
environnementale et sociétale 28
- 1.6. Activité de Recherche &  
Développement 28



## 30

2. Évolution prévisible  
et perspectives d'avenir  
(Groupe et ATB)

- 2.1. Croissance modérée  
du trafic 30
- 2.2. Une offre commerciale à  
la hauteur des standards  
européens 30
- 2.3. Poursuite et développement  
des activités immobilières 30
- 2.4. 3<sup>e</sup> contrat de régulation  
économique 31
- 2.5. Schéma de composition  
générale 31

## 32

3. Autres informations relatives  
à la société ATB

- 3.1. Actionnariat des salariés 32
- 3.2. Distributions de dividendes 32
- 3.3. Solde des dettes fournisseurs  
et créances clients échues  
par échéance 32
- 3.4. Dépenses non déductibles  
du résultat fiscal 33
- 3.5. Résultats des cinq derniers  
exercices 33







# Préambule

L'aéroport de Toulouse-Blagnac a connu en 2018 une nouvelle hausse de fréquentation : 9,63 millions de passagers ont choisi la plateforme toulousaine pour leurs déplacements, soit 3,9 % de plus que l'année précédente.

C'est à nouveau le trafic low-cost qui a porté la croissance, symbolisée par la montée en puissance d'easyJet : en 2018, la compagnie orange est pour la première fois celle qui aura transporté le plus de passagers à Toulouse.

Les statistiques de l'année écoulée révèlent une évolution majeure : pour la première fois dans l'histoire de l'aéroport, le trafic européen et international (+ 7,1 %) a dépassé les échanges domestiques (+ 0,7 %). Une tendance appelée à se confirmer dans les années à venir, au regard des aménagements mis en service en 2018 : après deux ans de travaux, l'aéroport de Toulouse-Blagnac propose désormais un niveau de services et une offre commerciale à la hauteur des meilleurs standards européens. Une évolution indispensable pour convaincre les compagnies aériennes de faire le choix de Toulouse, dans leurs plans de développement de lignes vers l'Europe et le monde.

Pour les passagers, ces nouveaux services sont sans commune mesure avec la période passée : à Toulouse-Blagnac, on peut désormais profiter de nombreuses boutiques, disposer d'un choix conséquent de restauration avec des enseignes qui font l'identité de la région ou séjourner dans un hôtel 4\* connecté à l'aérogare, qui dispense de tout transport avant de prendre l'avion.

Tous ces services répondent à des attentes exprimées en particulier par les passagers internationaux, qui aspirent à trouver dans l'aéroport toulousain un niveau de prestations équivalent à celui dont ils bénéficient dans les grands aéroports européens.



# 1. Situation et activité au cours de l'exercice

Comptes consolidés IFRS 2018 : chiffres clés de l'exercice (en millions d'€)

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	151,6	+ 6,5 %
› redevances services publics aéroportuaires	51,3	+ 4,1 %
› revenus extra-aéronautiques	64,1	+ 8,5 %
› produit de la taxe d'aéroport	34,6	+ 6,5 %
› revenus d'immobilier de diversification	1,6	+ 5,1 %
EBITDA	54,7	+ 5,4 %
› % Chiffre d'affaires	36,1 %	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	33,1	- 3,3 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	32,6	- 3,9 %
RÉSULTAT NET	18,5	- 11,9 %
INVESTISSEMENTS	53,0	

## 1.1. Trafic : une croissance portée par le trafic international

Le trafic annuel 2018 est en hausse de 3,9 % par rapport à l'année précédente, avec 9,63 millions de passagers. Le trafic européen et international est en forte hausse (+ 7,1 %), porté par le dynamisme du secteur low-cost, tandis que le domestique progresse de 0,7 %. En 2018, le low-cost représente 42,2 % du trafic total de la plateforme, en progression de 7,1 % par rapport à 2017. easyJet reste la 1<sup>re</sup> compagnie à bas coût de Toulouse-Blagnac, devant Ryanair et Volotea.

Le trafic fret et poste a baissé de 5,8 % en 2018, avec 68 819 tonnes traitées.

La croissance du trafic s'inscrit dans une approche responsable, au regard des mouvements d'avions : ils sont en baisse de 1,8 % par rapport à 2017, et leur nombre est inférieur à celui de l'année 2000, où l'aéroport avait enregistré 5,3 millions de passagers.





## 1.2. Services aux clients : une nouvelle expérience pour le passager

Avec un parcours client plus simple, plus lisible, les passagers gagnent en facilité, en fluidité et en confort, gages d'une expérience positive (*le détail des nouveaux aménagements est à retrouver au chapitre 1.3*).

### 1.2.1. Le digital en pleine croissance

Plus de 2,3 millions d'utilisateurs se sont connectés au site internet de l'aéroport en 2018. Le e-commerce est en plein développement : il représente 20 % des revenus des parcs autos, boosté par le nouveau système de réservation en ligne. Pour la première fois, les connexions depuis les appareils mobiles (54 % du total) ont dépassé les connexions sur ordinateur, démontrant une appétence forte des passagers vers plus de mobilité et de services accessibles en ligne.

### 1.2.2. De belles perspectives pour la satisfaction des passagers

Les aménagements et les offres de commerces et de services ont construit une nouvelle expérience client. En hausse de 2,6 points, le taux de satisfaction globale des passagers a atteint 77,6 points sur le dernier trimestre 2018, malgré les travaux en cours d'achèvement dans l'aérogare.

La stratégie autour d'une expérience client innovante, identitaire et empreinte de sérénité suscite l'adhésion de nos passagers et sera donc accentuée en 2019.

## 1.3. Une aérogare reconfigurée et deux opérations de diversification immobilière

Engagé dans un programme de grands travaux depuis 2017, l'aéroport a progressivement ouvert de nouvelles infrastructures qui vont accompagner la croissance du trafic aérien, tournée vers l'international. Nouveaux services, nouvelle offre de boutiques et restauration, l'aéroport s'est transformé pour répondre aux attentes de sa clientèle et propose désormais des services au niveau des meilleurs standards européens.

Les dépenses d'investissement, qui ont atteint 53 M€ en 2018, ont été marquées par des opérations de capacité aéronautique et de diversification immobilière.

Les investissements de capacité, de 17,9 M€ en 2018, ont principalement concerné les grands chantiers de reconfiguration de l'aérogare dont les livraisons se sont étalées sur 2018 :

- › Avril : sur une extension du Hall D, nouvelle zone de contrôle de sûreté unique, plus performante et dotée des dernières technologies en matière de sûreté, pour un contrôle plus rapide et plus serein pour les passagers; espace duty free de 1 650 m<sup>2</sup>, l'un des plus vastes des aéroports français, pour une offre élargie et intégrant une sélection des meilleurs produits régionaux; nouveaux murs d'image à affichage dynamique pour une meilleure diffusion de l'information aux passagers.
- › Octobre : nouvelle jetée d'embarquement/débarquement dans le prolongement du Hall A, adaptée pour les compagnies low-cost et régionales, avec des services et des offres commerciales de qualité au pied des avions; extension de 170 m<sup>2</sup> au premier étage du salon La Croix du Sud, qui offre aux clients des espaces de travail, de restauration et de détente avec vue sur la salle d'embarquement du Hall C.
- › Novembre : nouvelle zone d'enregistrement dans le Hall D, à proximité immédiate de la zone de contrôle de sûreté.
- › Décembre : nouvelle offre de commerces avec 9 boutiques de grandes marques locales et internationales et 11 espaces de restauration (enseignes de renommée mondiale, aux côtés de marques empreintes de l'identité de la région et de son art de vivre) qui offrent aux clients de l'aérogare une expérience de qualité, diversifiée et conviviale; ouverture d'un hôtel 4\* de 148 chambres exploité par le groupe NH Hotels, directement connecté au Hall A; réhabilitation complète de la salle d'embarquement du Hall B offrant aux clients de la Navette Air France un espace plus spacieux et plus confortable.



La mobilisation des ressources sur les opérations de capacité a conduit à limiter le programme d'investissement de renouvellement à 6 M€. Les opérations les plus significatives ont relevé de programmes pluriannuels tels que les aménagements d'aérogare, les installations techniques générales et la sécurisation des infrastructures informatiques. Les autres investissements de renouvellement ont permis de maintenir les installations en bon état de fonctionnement et également d'améliorer la qualité de service.

Sur le périmètre non régulé, les dépenses d'investissement de 4,4 M€ ont principalement concerné le contrôle de sûreté unique.

Au titre de la diversification immobilière, l'hôtel a été réalisé pour 16,2 M€ de travaux sur l'année. Un nouvel atelier de peinture pour la société Sabena Technics a également été acquis pour un montant de 8 M€.

Enfin, l'activation des frais financiers sur les immobilisations en cours a représenté 0,5 M€.



## 1.4. Performance économique

### 1.4.1. Le groupe (en référentiel IFRS)

#### 1.4.1.1. Développement de l'activité

En 2018, le chiffre d'affaires est de 151,6 M€, en hausse de 6,5 % par rapport à l'exercice précédent. La croissance des revenus est plus forte que celle du trafic des passagers, en raison du développement des activités extra-aéronautiques et de la diversification immobilière.

Les redevances aéronautiques, à 51,3 M€, sont en augmentation de 4,1 %, évolution comparable à la croissance de 3,9 % du trafic passagers.

Les revenus des activités extra-aéronautiques, de 64,1 M€, sont en moyenne en progression de 8,4 % avec une très forte croissance des activités commerciales s'expliquant par une offre largement étendue.

Quant au produit de la taxe d'aéroport relatif aux missions de sûreté et de sécurité, de 34,6 M€, l'évolution de 6,6 % tient compte de la mise service du contrôle de sûreté unique dans le Hall D.

Enfin, les revenus de diversification immobilière s'établissent à 1,6 M€, en hausse de 5,1 %.

### Développement des activités extra-aéronautiques

#### › Parc autos

Le chiffre d'affaires des parcs autos a connu une progression de 5,8 %, pour atteindre 33,2 M€.

Cette tendance est due à une forte progression de 31,2 % des réservations en ligne alors que dans le même temps les parcs au comptant ont été stables. Les réservations par internet, dont les tarifs ont été optimisés par le *yield management*, dépassent aujourd'hui 22 % du total des revenus des parcs autos.

Les parcs de proximité «Proxiparcs» et les parcs éloignés «Ecoparcs» ont respectivement des revenus en hausse de 4,3 % et 10,9 %.

#### › Activités domaniales

Les revenus fonciers et immobiliers s'élèvent à 13,7 M€, en hausse de 7,9 %, en raison de :

- › la location de surfaces supplémentaires de terrains et bâtiments notamment pour les opérations industrielles et pour la douane ;
- › un volume conséquent de travaux refacturés aux locataires et liés aux nouveaux aménagements intérieurs dans l'aérogare.

#### › Activités commerciales

Les revenus des activités commerciales à 17 M€ se sont fortement développés en 2018, de + 14,4 %.

Les plus fortes hausses ont été les suivantes :

- › + 19,5 % sur les commerces et services, portés en particulier par le duty free qui a augmenté les ventes de + 43 % ;
- › + 16,5 % sur la restauration, qui s'explique par les nouvelles ouvertures de points de restauration en décembre 2018 et par le développement de la distribution automatique ;
- › + 8,6 %, sur les loueurs de véhicules dans un marché très concurrentiel.

### Diversification immobilière

La fin d'année 2018 aura été particulièrement soutenue, dans la mesure où le groupe a mis en service deux nouveaux ensembles immobiliers.

La filiale ATBDH a pris possession fin novembre de l'hôtel 4 étoiles dont elle avait confié la conception et la réalisation à un groupement régional. Ce premier hôtel à proximité immédiate de l'aérogare et ouvert au public depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier sera exploité sous l'enseigne NH Hotels pour une durée de 18 ans.

De son côté, ATBD2i, autre filiale du groupe, a acquis le 6 décembre d'une troisième salle de peinture pour avion monocouloir louée à Sabena Technics, pour une durée de 20 ans. Cette salle traitera tous les types d'avions monocouloirs, neufs ou déjà mis en service, notamment pour Airbus et ATR.

Les revenus de diversification immobilière s'élèvent à 1,6 M€ sur la période, en progression de 5,1 % par rapport à 2017.





#### 1.4.1.2. Résultat du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 151,6 M€ en 2018, en hausse de 6,5 % par rapport à l'exercice précédent. Les coûts opérationnels avant amortissements s'élèvent à 96,9 M€, soit + 7,1 %. En conséquence, l'EBITDA de l'exercice s'élève à 54,7 M€, en progression de 5,4 % par rapport à l'année précédente.

Les dotations aux amortissements à 21,6 M€ sont en hausse de 22,5 %, l'exercice 2017 avait été marqué par une reprise de la provision pour fin de concession de 6 M€ suite à l'allongement des durées de vie des immobilisations.

Par conséquent, le résultat opérationnel courant atteint 33,1 M€ en 2018, en recul de 3,3 % par rapport à l'année précédente.

Après prise en compte des éléments opérationnels non courants, représentant une charge nette de 0,5 M€, le résultat opérationnel s'élève à 32,6 M€ en 2018, contre 33,4 M€ sur l'exercice précédent.

Le résultat financier, correspondant essentiellement au coût de l'endettement net, est relativement stable avec une charge nette de 5,6 M€.

La charge d'impôt s'élève à 9 M€ pour le groupe.

En conséquence, le résultat 2018 du groupe s'établit à 18,5 M€ contre 20,9 M€ en 2017.

#### 1.4.1.3. Structure financière du groupe

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres consolidés IFRS s'établissent à 90,9 M€. Au cours de l'exercice, ils ont augmenté de 7,2 M€, avec le résultat consolidé de l'exercice pour 18,5 M€, la distribution de dividendes pour 13,8 M€ et l'augmentation de la juste de la valeur des swaps de taux pour 2,6 M€.

À la clôture 2018, la dette nette du groupe s'établit à 112,2 M€, en hausse de 26,8 M€, en lien avec la progression de 36,6 M€ de l'encours de dettes bancaires. La valeur négative des swaps de couverture de flux de trésorerie évolue favorablement à hauteur de 3,1 M€. Dans le même temps, la trésorerie du groupe s'améliore de 6 M€.

Le ratio dette nette/EBITDA du groupe s'établit à 2,05 à fin 2018 contre 1,65 à fin 2017.

#### 1.4.1.4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

### 1.4.2. La société ATB (en référentiel comptable français)

#### 1.4.2.1. Résultat de la société

Le chiffre d'affaires de la société mère s'élève à 150 M€ en 2018, en progression de 6,4 % par rapport à l'année précédente. Les charges nettes d'exploitation avant amortissements s'établissent à 96,5 M€ et évoluent de 6,5 % sur la même période. En conséquence, l'EBITDA atteint 53,5 M€ en 2018 en hausse de 6,3 %.

Le résultat d'exploitation de 30,4 M€ en 2018 est en progression de 21,4 % ; les dotations aux amortissements sont en baisse après mise au rebut d'immobilisations dans le cadre des projets de reconfiguration de l'aérogare.

Le résultat financier est une charge nette de 5,2 M€ en 2018, en légère baisse par rapport à l'année précédente.

Le résultat exceptionnel est un produit net de 0,3 M€, principalement constitué de la reprise des provisions pour renouvellement des immobilisations et de la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut.

En conséquence, après la participation des salariés pour 1,1 M€ et la charge d'impôt sur les sociétés pour 8,2 M€, le résultat net 2018 en normes françaises s'établit à 16,2 M€, affichant une progression de 2,4 M€ (+ 17,4 %) par rapport à 2017.

#### 1.4.2.2. Structure financière de la société

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres, y compris provisions réglementées, s'établissent à 149,5 M€. Au cours de l'exercice, ils ont augmenté de 7,5 M€, principalement en lien avec la hausse du résultat net de 2,4 M€ et l'augmentation du fonds de caducité de 5,5 M€.

La dette nette s'élève à 67,8 M€ à la clôture de l'exercice 2018, en hausse de 8,3 M€.

### 1.4.3. Les filiales (en référentiel comptable français)

#### 1.4.3.1. Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel

La société ATBD2i, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, héberge la diversification immobilière industrielle sur la concession aéroportuaire. L'exercice est marqué par l'acquisition d'une troisième salle de peinture d'avions.

Le chiffre d'affaires de la société ATBD2i, constitué des loyers et frais refacturés au client, s'établit à 1,6 M€ en 2018 contre 1,5 M€ en 2017.

Le résultat d'exploitation de 0,2 M€ est en baisse de 24,3 % du fait de la hausse des honoraires et frais d'actes liées à l'acquisition de la salle de peinture. Après impôts sur les sociétés, le résultat net 2018 de la société s'élève à 0,4 M€, en baisse de 0,6 M€.

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres de la société atteignent 0,3 M€ avec le résultat de la période et la dette bancaire est de 14,7 M€ suite à la contractualisation d'un nouvel emprunt pour 7 M€. Le compte-courant d'associé d'ATB à cette filiale s'élève à 3,5 M€.

#### 1.4.3.2. Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier

La société ATBDH, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, porte la diversification immobilière au travers de la construction d'un hôtel qui a ouvert ses portes en décembre 2018.

Le chiffre d'affaires s'élève pour 2018 à 0,1 M€ au titre de décembre, la société reste déficitaire à hauteur de 0,3 M€ du fait des dotations aux amortissements et charges financières liées à l'emprunt.

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres sont négatifs à hauteur de 0,6 M€ et la société a jusqu'au 31 décembre 2020 pour les reconstituer. La dette bancaire s'élève à 17,6 M€ et le prêt d'ATB à cette filiale à 1,8 M€.





## 1.5. Actualité sociale, environnementale et sociétale

### › Première production d'énergie renouvelable

ATB s'est engagé dans la production d'énergie renouvelable, avec l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit du parc autos P2. Mise en service en janvier 2018, cette centrale de 3 633 panneaux produit l'équivalent de la consommation électrique du parking soit 1 MWh. Réalisée en partenariat avec la société Legendre Énergie, la centrale photovoltaïque s'inscrit dans la politique RSE de l'aéroport pour maîtriser ses émissions.

### › ATB engagé pour la biodiversité

L'aéroport est partenaire de Hop! Biodiversité pour évaluer, promouvoir et améliorer la biodiversité des plateformes aéroportuaires, dans le respect des contraintes de sécurité. L'originalité de la démarche est de s'appuyer sur les protocoles participatifs, développés par le Muséum National d'Histoire Naturelle, et de solliciter les salariés des différentes entreprises de l'aéroport. En 2018, 60 salariés ont participé à l'observation du patrimoine naturel de la plateforme.

Par ailleurs, le miel de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, produit par les ruches implantées sur les zones herbeuses à proximité des pistes, est à la vente dans les boutiques de l'aérogare. Son nom : Beezou.

### › Un service de covoiturage interentreprises pour les salariés

L'aéroport est partenaire du projet européen Commute soutenu par l'UIA (Urban Innovative Actions), coordonné par Toulouse Métropole, qui vise à développer des initiatives public/privé pour diminuer la part de la voiture solo dans les trajets domicile-travail, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et réduire la congestion routière autour de l'aéroport. Une des actions phare a été la mise en œuvre d'une solution de court voiturage pour les salariés de la zone aéroportuaire, avec la société Karos.

L'application Karos couple le covoiturage prédictif et les transports en commun, pour optimiser les trajets quotidiens des 38 000 salariés entre le domicile et l'entreprise. Depuis le 24 septembre, 2 100 salariés se sont inscrits sur l'application et 10 000 covoiturages ont été effectués, permettant d'éviter le rejet de 11 tonnes de CO<sub>2</sub>.

## 1.6. Activité de Recherche & Développement

Le groupe Aéroport Toulouse-Blagnac n'a pas eu d'activité de recherche et développement significative au cours de l'exercice 2018.





©HOPI BIODIVERSITE



## 2. Évolution prévisible et perspectives d'avenir (Groupe et ATB)

### 2.1. Croissance modérée du trafic

2019 devrait être une année de transition en matière de trafic, avec une croissance modérée. À moyen terme, le nombre d'avions basés devraient augmenter sensiblement et permettre ainsi de dynamiser la croissance du trafic low-cost dès 2020.

Aéroport Toulouse-Blagnac a également en projet l'ouverture sur cinq ans de vols long-courriers vers l'Amérique du Nord, le Golfe persique et l'Asie avec, en particulier, des lignes vers des métropoles régionales chinoises.

### 2.2. Une offre commerciale à la hauteur des standards européens

Les passagers ont à leur disposition des enseignes non présentes à Toulouse, comme Prêt à Manger ou Factory & co et d'autres que l'on ne retrouve dans aucun autre aéroport français, comme Rituals. En matière de restauration, l'offre est centrée sur la qualité et la fraîcheur des produits. La diversité des enseignes est par ailleurs gage de prix attractifs et de formules variées (vente à emporter, coffee shop, service à table, burger, etc.), dans un environnement recréant l'ambiance conviviale des places toulousaines, avec des nouvelles marques et de concepts innovants : Starbucks, J'Go, etc.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019, de nouvelles enseignes de restauration vont faire leur apparition :

- › En zone publique, le Panorama remplacera le restaurant Le 8<sup>e</sup> Ciel ;
- › En salle d'embarquement, Victor (bar à bière et vins), Prêt à Manger (restauration rapide à base de produits frais) et Factory & Co (burgers gourmets).

Sur la même période, de nouvelles boutiques ouvriront en salle d'embarquement du Hall D :

- › La marque internationale de lingerie féminine et de produits de beauté Victoria's Secret fera son arrivée (2<sup>e</sup> point de vente de la marque dans l'Hexagone) et Parfois (marque de mode féminine) complètera l'offre boutiques.

### 2.3. Poursuite et développement des activités immobilières

ATBD2I fera l'acquisition, en fin d'année 2019, d'une 4<sup>e</sup> salle de peinture dédiée aux avions long-courriers Airbus des familles A350 et A330neo, qui sera louée et exploitée par Sabena Technics pour une durée de 15 ans.

Deux nouveaux projets immobiliers ont été lancés en 2018 sur la zone Blagnac 3 : le groupe ATB prendra possession d'un centre auto Leclerc destiné à la clientèle de l'aéroport et aux usagers locaux, qui devrait être mis en service dans le courant de l'été 2020. De son côté, ATBD2I créera 2 650 m<sup>2</sup> de locaux d'activités pour le compte de Barry Controls, filiale du groupe Hutchinson, spécialisée dans les produits d'étanchéité pour l'industrie aéronautique. La livraison de cet ensemble immobilier, qui sera loué par l'industriel pour une durée de 12 ans, est programmée pour le mois de janvier 2021.

Le réaménagement et le nouveau plan guide de Blagnac 1 concernent une emprise foncière d'une profondeur de 100 mètres pour les activités nécessitant un accès direct aux pistes — dont le fret express — et une zone à haute valeur environnementale destinée à des activités immobilières de diversification à fort potentiel d'innovation.

Le projet de rénovation urbaine de Blagnac 1 verra en 2019 la soumission d'un permis d'aménager. L'un des volets sera consacré à l'amélioration de l'accessibilité au site, en concertation avec les collectivités locales, l'autorité organisatrice des mobilités de la grande agglomération toulousaine (Tisséo) et les entreprises riveraines.

Blagnac 1 a été retenu par Toulouse Métropole dans le cadre de l'appel à projets urbains innovants « Dessine-moi Toulouse » afin d'y implanter un objet immobilier iconique, futur marqueur de l'identité et du savoir-faire ATB.

## 2.4. 3<sup>e</sup> contrat de régulation économique

En 2018, Aéroport Toulouse-Blagnac a lancé le processus d'élaboration du 3<sup>e</sup> contrat de régulation économique (CRE 3) qui détermine sur la période 2019-2023 le programme d'investissements, les services aux clients et les conditions d'évolution des tarifs des redevances aéroportuaires.

Les Assises nationales du transport aérien lancées au printemps 2018 ont traité le thème de la régulation économique des aéroports. Les conclusions attendues initialement à l'automne 2018 n'ont pas été rendues à la date du présent rapport. La question de la caisse aménagée, c'est-à-dire la sortie du périmètre régulé des activités commerciales, est un enjeu majeur qui n'a pas encore fait l'objet d'orientations claires.

Sans visibilité sur l'évolution du cadre de régulation, le processus de consultation des compagnies aériennes sur le CRE 3 a dû être interrompu à l'été 2018. En effet, Aéroport Toulouse-Blagnac propose un aménagement de la caisse régulée en cohérence avec les exemples précédents des aéroports de Paris et de Nice.

Aéroport Toulouse-Blagnac relancera le processus de consultation du CRE 3 sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019, avec pour objectif la signature du contrat avec l'État début 2020.

## 2.5. Schéma de composition générale

L'article 58 du cahier des charges type applicable aux concessions aéroportuaires (décret n° 2007-244) demande à l'exploitant d'établir un document de référence sur l'évolution de la plateforme à long terme. Le ministre en charge de l'aviation civile a défini cinq axes de réflexion à intégrer dans le schéma de composition générale (SCG) :

- › L'optimisation de l'infrastructure existante ;
- › L'amélioration de la desserte terrestre ;
- › La valorisation du foncier disponible ;
- › La complémentarité avec l'aéroport de Toulouse-Francazal ;
- › Le développement durable au cœur de l'exploitation et des projets.

Il souligne également l'importance de prendre en compte les enjeux industriels des constructeurs aéronautiques présents sur la plateforme.

L'étude a été lancée mi-2017 et la réflexion s'est portée sur le très long terme : fin de concession et projection sur la capacité théorique maximale des pistes.

Plusieurs scénarios ont été élaborés pour évaluer la faisabilité et les conditions d'extension de capacité au terme du SCG. Ils ont été présentés aux parties prenantes. Cette étude a aussi révélé la nécessité de mieux appréhender des étapes d'extension dans un terme plus proche que celui du SCG, celles permettant de passer la capacité à 15 puis à 18 millions de passagers. En effet, les choix d'infrastructures à ces étapes orienteront de fait les scénarios pour les extensions suivantes et jusqu'au terme du SCG. Il est donc apparu indispensable, pour sécuriser les résultats du SCG, de mener d'abord une étude pour déterminer la stratégie d'extension pour les capacités à 15 et 18 millions. Comme convenu avec la DGAC, les travaux du SCG sont suspendus dans l'attente des résultats de cette étude.



## 3. Autres informations relatives à la société ATB

### 3.1. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que, à la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital social de la société, au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'une gestion collective.

### 3.2. Distributions de dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, 13 839 480 €, soit 93,51 € par action ;
- sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, 7 768 520 €, soit 52,49 € par action ;
- sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, 19 991 840 €, soit 135,08 € par action.

### 3.3. Solde des dettes fournisseurs et créances clients échues par échéance

(en milliers d'euros)	ARTICLE D. 441 I.-1 <sup>ER</sup> : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						ARTICLE D. 441 I.-2 <sup>E</sup> : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU					
	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>												
Nombre de factures concernées	14					143	12					878
Montant total des factures concernées TTC	54	343	163	29	290	826	34	891	- 50	235	98	1 174
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,08 %	0,51 %	0,24 %	0,04 %	0,43 %	1,22 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,03 %	0,73 %	-0,04 %	0,19 %	0,08 %	0,96 %
<b>(B) FACTURES EXCLUES DE (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>												
Nombre de factures exclues				106							182	
Montant des factures exclues				735 k€							496 k€	
<b>(C) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>												
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel de 45 jours fin de mois, sauf délai légal plus favorable au fournisseur.					Délai contractuel, soit 30 jours net, date de facture.						

### 3.4. Dépenses non déductibles du résultat fiscal

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 35 k€, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. L'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 12 k€.

### 3.5. Résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R225-104 du Code de commerce, le tableau des résultats des cinq derniers exercices de la société Aéroport Toulouse-Blagnac est ci-après :

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
<b>I. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social (en k€)	148	148	148	148	148
b) Nombre d'actions émises	148 000	148 000	148 000	148 000	148 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>II. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	120 647	122 938	127 702	140 958	150 026
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	35 163	34 878	37 381	43 388	46 736
c) Impôt sur les bénéfices	3 272	3 039	3 926	6 119	8 592
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	31 891	31 840	33 455	37 269	38 144
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	5 479	4 998	6 223	13 840	16 243
f) Montants des bénéfices distribués	2 383	2 466	4 991	7 769	13 840
g) Participation des salariés		183	311	847	1 156
<b>III. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (EN K€)</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	215,48	215,13	226,05	251,82	257,73
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	37,02	33,77	42,05	93,52	109,75
c) Dividende versé à chaque action	16,10	16,66	33,72	52,49	93,52
<b>IV. PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés*	277	289	294	299	305
b) Montant de la masse salariale (en k€)	12 474	13 180	13 766	15 063	15 452
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en k€)	7 537	7 831	8 008	8 244	8 240

\* le nombre de salariés n'inclut pas le personnel mis à disposition par la CCIT.









---

# Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Assemblée générale annuelle statuant sur les  
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

---



Nous vous présentons les informations sur le gouvernement d'entreprise.

Ces informations ont été élaborées par votre Conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations à la charge des sociétés, prise en application de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'économie dite « Sapin 2 ».

Ces informations sur le gouvernement d'entreprise concernent :

- › Modalités d'exercice de la direction générale ;
- › Liste des mandats et fonctions ;
- › Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux ;
- › Convention(s) réglementée(s) avec une filiale ;
- › État des délégations accordées par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital.

### 1. Modalités d'exercice de la direction générale

Cette disposition concernant exclusivement les sociétés anonymes à conseil d'administration est à ce jour sans objet s'agissant de votre société.

### 2. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons en Annexe 1, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

### 3. Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, votre société n'ayant pas de mandataire exerçant un mandat dans une société cotée, il n'y a donc pas lieu de mentionner les rémunérations perçues par les mandataires sociaux.

### 4. Convention(s) réglementée(s) avec une filiale

Nous vous précisons, en application de l'article L 225-37-4-2° du Code de commerce, qu'il n'existe aucune convention réglementée intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- › d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et,
- › d'autre part, l'une des filiales de votre société : ATBD2i ou ATBDH.

### 5. État des délégations accordées par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital

Le Directoire ne bénéficie d'aucune autorisation accordée par l'Assemblée générale pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital.

## OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L225-68 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise contient les observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion du Directoire nous ont été communiqués dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Lors du Conseil de surveillance du 27 mars 2019, le Directoire a présenté ces documents et le rapport du comité d'audit a été pris en compte.

Nous avons par ailleurs été tenus régulièrement informés par le Directoire de la marche des affaires et de l'activité de la société, et nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du Conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugé nécessaires.

Les comités spécialisés ont eu accès à toutes les informations nécessaires leur permettant de donner leurs avis et recommandations. L'année 2018 a été marquée par un travail intensif des comités, notamment pour faire avancer avec efficacité une mission sur la politique de distribution de dividendes et une mission sur la composition et le fonctionnement du Directoire.

Le Conseil de surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2018 afin de remplir l'ensemble des missions tant légales que statutaires qui lui incombent. Fort, notamment du travail accompli au sein des comités, le Conseil de surveillance a pu prendre des décisions importantes : validation de nouveaux projets (implantation de locaux d'activité pour HUTCHINSON et d'un centre autos LECLERC), approbation d'une politique de distribution des dividendes, définition des lignes directrices pour la composition et le fonctionnement du Directoire.

Concernant les résultats de l'exercice écoulé, la croissance du trafic a été soutenue (+ 3,9 %) avec un trafic international en forte hausse (+ 7,1 %). Dans le même temps, les mouvements d'avions ont connu une baisse de 1,8 % qui illustre la volonté d'ATB d'accompagner une croissance durable du trafic aérien à Toulouse.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 151,6 millions d'euros, dont 34,6 millions pour les taxes liées aux activités de sûreté et de sécurité. Il est en progression de 6,5 % par rapport à 2017.

L'EBITDA, d'un montant de 54,7 millions d'euros, est en hausse de 5,4 % par rapport à 2017.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 33,1 millions d'euros et le résultat net à 18,5 millions d'euros.

S'agissant des comptes sociaux, le résultat net 2018 en normes françaises ressort à 16,2 millions d'euros, en hausse de 2,4 millions d'euros (+ 17,4 %) par rapport à 2017.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport du Directoire sur la gestion de la Société que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les comptes consolidés.

En 2018, l'aéroport s'est doté de grands équipements permettant d'accompagner le développement du trafic en offrant une qualité de service accrue : zone de contrôle sécurité unique intégrant les dernières technologies, offre de boutiques et restauration plus attractive au sein d'un vaste espace commercial, jetée d'embarquement dédiée au trafic des compagnies low-cost et régionales et hôtel 4 étoiles connecté à l'aérogare.

Ces nouvelles installations permettent de renforcer la position de l'aéroport comme atout majeur pour le Grand Sud-Ouest en le hissant au niveau des meilleurs standards européens pour favoriser le développement économique et touristique international.





Départ  
Départur

Arrivée

Arrivée

---

# États financiers consolidés IFRS

---

arts  
es - Salidas  
rivées





# E 6 11



## 42

État de la situation financière	42
État du résultat global consolidé	43
Tableau de variations des capitaux propres consolidés	44
Tableau des flux de trésorerie	45
Notes annexes aux comptes consolidés	46
1. Présentation du Groupe	46
2. Déclaration de conformité	46
3. Base de préparation des états financiers consolidés	46
3.1. Référentiel IFRS	46
3.2. Estimations comptables	48
3.3. Méthodes de consolidation	49
3.4. Périmètre de consolidation	49
4. Faits caractéristiques de l'exercice	50
5. Information relative à l'état de situation financière consolidée	52
5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	52
5.2. Immeubles de placement	54
5.3. Participations dans les sociétés mises en équivalence	55
5.4. Actifs financiers	55
5.5. Clients et comptes rattachés	56
5.6. Autres actifs courants et non-courants	56
5.7. Trésorerie et équivalent de trésorerie	57
5.8. Composition du capital et autres réserves	57
5.9. Emprunts et dettes financières	58
5.10. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture	59
5.11. Engagements de retraite et assimilés	60

5.12. Provision pour risques et charges	61
5.13. Impôts courants et différés	62
5.14. Fournisseurs et autres passifs courants	62
5.15. Information à la juste valeur des actifs et passifs financiers	63
6. Information relative à l'état du résultat global consolidé	64
6.1. Ventilation des revenus	64
6.2. Services extérieurs	65
6.3. Charges de personnel	65
6.4. Impôts et taxes	65
6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	66
6.6. Autres produits et charges	66
6.7. Coût de l'endettement financier	66
6.8. Impôt sur le résultat et preuve d'impôt	67
7. Informations complémentaires	70
7.1. Engagement hors bilan	70
7.2. Transactions avec les parties liées	71
7.3. Publicité des honoraires des CAC	71

## 72

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés





# État de la situation financière

## Actif

(en milliers d'euros)	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	5.1	1 935	1 830
Immobilisations corporelles	5.1	240 623	227 505
Immeubles de placement	5.2	34 642	15 174
Participations dans les sociétés mises en équivalence	5.3	617	192
Autres actifs financiers non courants	5.4	1 344	555
Autres actifs non courants	5.6	231	206
Impôts différés actifs	5.13	–	–
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>279 392</b>	<b>245 462</b>
Clients et comptes rattachés	5.5	18 111	15 144
Autres créances courantes	5.6	14 585	12 343
Autres actifs financiers courants	5.4	17	2 011
Actifs d'impôts exigibles	5.13	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7	64 057	54 945
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>96 770</b>	<b>84 443</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>376 162</b>	<b>329 905</b>

## Passif

(en milliers d'euros)	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	5.8	148	148
Primes liées au capital	5.8	–	–
Réserves consolidées et résultat net	5.8	95 628	90 964
Autres éléments de capitaux propres	5.8	(4 778)	(7 349)
<b>CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE</b>		<b>90 998</b>	<b>83 763</b>
Intérêts minoritaires	5.8	–	–
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>90 998</b>	<b>83 763</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	5.9	149 285	118 363
Provisions non courantes	5.12	47 358	45 710
Autres passifs non courants		–	–
Impôts différés passifs	5.13	12 650	11 364
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>209 293</b>	<b>175 437</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	18 754	15 759
Autres dettes courantes	5.14	28 861	28 015
Emprunts et dettes financières à court terme	5.9	26 997	23 980
Provisions courantes	5.12	–	–
Passifs d'impôt exigible	5.13	1 259	2 951
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>75 871</b>	<b>70 706</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>376 162</b>	<b>329 905</b>

# État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	NOTES	2018	2017
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	6.1	151 570	142 328
Charges externes	6.2	(61 683)	(56 112)
Charges de personnel	6.3	(24 561)	(23 292)
Impôts et taxes	6.4	(11 236)	(10 947)
Dotations nettes aux amortissements	6.5	(21 558)	(17 601)
Dotations nettes aux provisions	6.5	50	(180)
Autres produits d'exploitation	6.6	954	420
Autres charges d'exploitation	6.6	(417)	(362)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>33 119</b>	<b>34 253</b>
Autres produits (charges) opérationnels	6.6	(486)	(299)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>32 633</b>	<b>33 954</b>
Coût de l'endettement financier brut	6.7	(5 670)	(6 290)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	6.7	90	14
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>		<b>(5 581)</b>	<b>(6 276)</b>
Autres produits financiers	6.7	95	431
Autres charges financières	6.7	(71)	(61)
Charge d'impôt	6.8	(8 997)	(7 161)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		424	110
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>18 504</b>	<b>20 998</b>
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		2 352	3 024
Réévaluation des actifs disponibles à la vente		-	-
<b>Éléments recyclables ultérieurement en résultat<sup>1</sup></b>		<b>2 352</b>	<b>3 024</b>
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies		219	421
<b>Éléments non recyclables ultérieurement en résultat<sup>1</sup></b>		<b>219</b>	<b>421</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 571</b>	<b>3 445</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>21 075</b>	<b>24 443</b>
<b>Résultat net</b>		<b>18 504</b>	<b>20 998</b>
Part des intérêts minoritaires		-	-
Part du Groupe		18 504	20 998
<b>Résultat global</b>		<b>21 075</b>	<b>24 443</b>
Part des intérêts minoritaires		-	-
Part du Groupe		21 075	24 443
<b>Résultat net par action – part du Groupe</b>			
Résultat net de base par action (en euros)		125	142

<sup>1</sup> Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôt



## Tableau de variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	CAPITAL	PRIMES LIÉES AU CAPITAL	RÉSERVES CON-SOLIDÉES ET RÉSULTAT NET	AUTRES ÉLÉMENTS DE CAPITAUX PROPRES		PART DU GROUPE	INTÉRÊTS MINOR-ITAIRES	TOTAL
				RÉSERVES DE JUSTE VALEUR	GAINS ET PERTES ACTUARIELS			
01/01/2017	148	-	77 725	(10 350)	(444)	67 079	-	67 079
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	-	3 024	421	3 445	-	3 445
Résultat net de la période	-	-	20 998	-	-	20 998	-	20 998
Distribution de dividendes	-	-	(7 769)	-	-	(7 769)	-	(7 769)
Autres	-	-	10	-	-	10	-	10
31/12/2017	148	-	90 964	(7 326)	(22)	83 763	-	83 763
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	-	2 571	-	2 571	-	2 571
Résultat net de la période	-	-	18 504	-	-	18 504	-	18 504
Distribution de dividendes	-	-	(13 839)	-	-	(13 839)	-	(13 839)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2018	148	-	95 628	(4 755)	(22)	90 999	-	90 999

# Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2018	2017
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	18 504	20 998
RETRAITEMENT DES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE OU NON LIÉS À L'ACTIVITÉ		
Résultat des sociétés mises en équivalence	(424)	(110)
Dotation nette aux amortissements & provisions	21 584	17 099
Résultat de cessions d'actifs non courants	486	299
Autres produits et charges sans effet de trésorerie	–	34
Charge d'impôt	8 997	7 161
Coût de l'endettement net payé	5 532	5 946
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ AVANT VARIATIONS DE BFR, D'ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS ET IMPÔT	54 679	51 426
Quote-part de résultat reçue des sociétés mises en équivalence	–	–
Variation du BFR lié à l'activité	(1 706)	1 787
Variation des actifs d'exploitation non courants	–	–
Impôt payé	(9 841)	(3 561)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	43 132	49 652
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(32 946)	(20 532)
Acquisition des autres actifs financiers	(20 242)	(2 002)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	8
Produits des cessions des autres actifs	2 000	12 000
Autres mouvements de trésorerie	(573)	(13)
Intérêts nets perçus	33	1 185
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(51 719)	(9 354)
Encaissements provenant d'emprunt à long terme	54 307	20 250
Remboursement d'emprunts à long terme	(18 009)	(17 476)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(13 839)	(7 769)
Encaissements provenant des autres dettes financières	–	–
Remboursement des autres dettes financières	(744)	(711)
Autres mouvements de trésorerie	1 441	63
Coût de l'endettement net payé	(5 227)	(5 926)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	17 928	(11 569)
VARIATION DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	9 341	28 729
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture <sup>1</sup>	54 716	25 987
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture <sup>2</sup>	64 057	54 716
<sup>1</sup> dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	4 110	3 881
<sup>2</sup> dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	5 395	4 110



# Notes annexes aux comptes consolidés

---

## 1. Présentation du Groupe

Le Groupe Aéroport Toulouse-Blagnac (Groupe ATB) exploite et développe l'aéroport de Toulouse-Blagnac dans le cadre d'un contrat de concession accordé par l'État français jusqu'en 2046. Il met ses infrastructures à disposition des passagers, compagnies aériennes et autres opérateurs de la plateforme.

Dans le cadre de ses activités de diversification, le Groupe développe des activités immobilières sur le territoire de la concession.

## 2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2018 ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm).

## 3. Base de préparation des états financiers consolidés

Le Directoire a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 lors de sa séance du 28 février 2019, ces derniers ont été revus par le Conseil de surveillance du 27 mars 2019.

Les comptes consolidés ont été élaborés sur la base des comptes sociaux des sociétés du Groupe ATB, arrêtés au 31 décembre 2018 et couvrant une période de 12 mois.

Les états financiers utilisés au titre de l'information comparative sont ceux clos au 31 décembre 2017.

Enfin, les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle d'ATB, société mère du Groupe et de ses filiales.

### 3.1. Référentiel IFRS

Le référentiel IFRS intègre les normes comptables internationales (IAS, IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee–SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee–IFRIC), telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2018, applicables à compter de 2018 et telles qu'adoptées par l'UE au 31 décembre 2018.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2018 sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2017, à l'exception des normes, amendements et interprétations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces nouveaux textes n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore adoptées par l'Union européenne ne font pas l'objet d'une application anticipée par le Groupe.

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ont été appréhendées. La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments Financiers » n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe. Leurs éléments d'analyse sont détaillés respectivement dans le paragraphe « Mise en œuvre d'IFRS 9 » et « Mise en œuvre d'IFRS 15 ».

Le Groupe examine la norme IFRS 16 afin de déterminer ses impacts sur les états financiers consolidés et ses conséquences pratiques. Les éléments d'analyse sont détaillés dans le paragraphe « Analyse de la mise en œuvre d'IFRS 16 ».

En application des exemptions prévues par IFRS 8 et IAS 33, le Groupe ne publie pas d'information sectorielle et ni de résultat dilué par action.

#### Mise en œuvre d'IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation, évaluation ». Elle traite des règles comptables applicables aux instruments financiers dans trois domaines principaux : le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation des créances et la comptabilité de couverture.

#### Classement et évaluation des passifs financiers

La norme IFRS 9 prévoit une approche unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, basée sur les caractéristiques de l'actif et l'intention de gestion du Groupe. Ces dispositions n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

#### Dépréciation des créances

Le passage d'un mode de dépréciation des créances commerciales sur la base des pertes avérées à un mode sur base de pertes attendues sur une créance dès sa naissance n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

En effet, le Groupe n'a pas identifié au regard de son historique de dépréciation et de pertes irrécouvrables sur créances de taux de perte significatif en cas de défaut ou de probabilité de perte notable sur des catégories de clients homogènes.

#### Comptabilité de couverture

Les dispositions prévues par la norme IFRS 9 sur le volet « couvertures » n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe. Les instruments de couverture de flux de trésorerie sous IAS 39 ont le même traitement sous IFRS 9.

#### Mise en œuvre d'IFRS 15

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ». La présente norme, applicable obligatoirement aux périodes ouvertes au 1<sup>er</sup> janvier 2018, propose un modèle unique de reconnaissance du revenu, et remplace à ce titre les normes IAS 11 et IAS 18 ainsi que leurs interprétations.

Pour sa première application au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Groupe ATB a choisi l'approche rétrospective simplifiée, qui permet de reconnaître l'effet cumulé des impacts de transition en capitaux propres à la date d'application sans retraiter les périodes comparatives.

La description des différents types de revenus est détaillée dans la note 6. Ventilation des revenus. Au 31 décembre 2018, nous n'avons pas identifié d'impact significatif au titre de l'application de la norme IFRS 15.



### Analyse de la mise en œuvre d'IFRS 16

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location. IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC Associées et viendra supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre « contrats de location simple » et « contrats de location financement ». Les preneurs devront désormais comptabiliser tous les contrats de location d'une durée supérieure à 1 an comme des contrats de location-financement par inscription d'un actif immobilisé (un droit d'utilisation) en contrepartie d'une dette au passif. La comptabilisation chez le bailleur reste quant à elle similaire à IAS 17.

ATB n'a pas choisi d'appliquer cette norme par anticipation.

L'ampleur de l'application d'IFRS 16 pourrait être appréciée au regard du montant des engagements de location (voir note 6.2.). Toutefois, compte tenu du champ d'application de la norme et des hypothèses qui seront retenues par ATB, les engagements de location pourraient ne pas être entièrement représentatifs de la dette locative qui sera comptabilisée en application d'IFRS 16.

Le Groupe a effectué une première analyse des impacts potentiels de l'application d'IFRS 16 sur ses comptes consolidés. À date les impacts bilanciaux attendus au 1<sup>er</sup> janvier 2019 résident dans la reconnaissance de « droits d'utilisation » et des dettes de locations associées pour 570 k€ relatifs aux contrats de location bus pistes, bus parc auto et véhicules utilitaires. Ces éléments ont été déterminés sur la base d'un taux d'endettement à 2,5 % et en tenant compte de la durée résiduelle du contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les reclassements attendus sur le compte de résultat 2019 sont une diminution de 288 k€ des charges opérationnelles, la reconnaissance d'un amortissement de 276 k€ et la reconnaissance de 12 k€ d'intérêt financier.

Par conséquent, les flux de trésorerie opérationnels associés seront mécaniquement reclassés en flux financiers.

Le Groupe ayant fait le choix de la méthode rétrospective partielle, les états financiers de l'année 2019 n'incluront pas les éléments comparatifs 2018 retraités de l'effet de l'application de cette nouvelle norme. L'impact du changement de méthode sera ainsi présenté dans les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### 3.2. Estimations comptables

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations reposent sur une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- › la durée d'amortissement des immobilisations corporelles (cf. 5.1 — Immobilisations corporelles et incorporelles) ;
- › les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière (cf. 5.11 — Engagements de retraite et assimilés) ;
- › les hypothèses de calcul de la provision pour fin de concession (cf. 5.12 — Provision pour risques et charges) ;
- › les provisions pour risques et charges (cf. 5.12 — Provision pour risques et charges).

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

### 3.3. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de toutes les entités significatives contrôlées par le Groupe. Une entité est dite contrôlée (IFRS 10), quel que soit le niveau de participation détenu dans l'entité en question, dès lors que le Groupe présente une exposition, ou détient des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec ladite entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré au Groupe et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin. Les filiales établissent leurs états financiers à la même date d'arrêté des comptes que les états financiers consolidés du Groupe et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires. Les opérations réalisées entre filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

Les participations dans des entités mises en équivalence comprennent les participations dans des sociétés associées et coentreprises. Le Groupe ATB ne détient pas de coentreprise.

Une société associée désigne une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence significative dès lors qu'il a le pouvoir de participer aux décisions relatives à la politique financière et opérationnelle de ladite entité, sans pour autant avoir le contrôle, seul ou conjointement, sur celle-ci. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsque le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote de cette dernière.

### 3.4. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation est le suivant :

SOCIÉTÉS	SIREN	% INTÉRÊTS	% CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB)	493 292 403	MERE	MERE	Société consolidante
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel (ATBD2i)	528 552 862	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier (ATBDH)	808 438 253	100 %	100 %	Intégration globale
Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport (SETFA)	797 678 604	39 %	39 %	Mise en équivalence

Il n'y a pas eu de mouvement de périmètre sur l'exercice.

#### Détail des activités

ATBD2i : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel, filiale créée en novembre 2010 qui a commencé son activité d'immobilier industriel en janvier 2015 avec la location de bâtiments de peinture d'avions.

ATBDH : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier, filiale créée en décembre 2014 pour assurer le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession de Toulouse-Blagnac. L'hôtel a été ouvert au public en décembre 2018.

SETFA : SAS Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport, société associée au sein du Groupe ATB, qui assure la gestion de la plateforme aéroportuaire de Toulouse Francazal depuis l'entrée en vigueur de la convention de concession donnée par l'État en juin 2014.



#### 4. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2018 a été marqué par :

- › la mise en service des projets de reconfiguration de l'aérogare après deux ans de travaux dont principalement la reconfiguration Sud avec la nouvelle jetée d'embarquement et débarquement connectée au Hall A pour 10 812 k€ mise en service en octobre, la reconfiguration Nord pour 19 541 k€ avec le réaménagement de la zone commerce et restauration des Hall C et D et la nouvelle extension qui porte la zone de contrôle sûreté unique dont le matériel d'inspection filtrage, 3 787 k€, a été déployé en avril ;
- › des opérations de diversification immobilière, avec la mise en service de l'hôtel fin novembre 2018 pour 21 022 k€ et l'acquisition d'un hangar de peinture d'avions monocouloirs en décembre 2018 pour 7 954 k€ ;
- › le développement du trafic passager de 3,9 %, assuré essentiellement par le low-cost, et la croissance du chiffre d'affaires de 6,4 % et plus particulièrement la forte augmentation des revenus des activités commerciales de 14,2 % ;
- › la mise en place d'une rémunération variable à partir de 2018 pour les salariés cadres suite à l'accord conclu le 6 octobre 2017, pour laquelle une charge de 680 k€ a été comptabilisée ;
- › la tenue d'un contrôle fiscal sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui s'est conclu par un redressement à un impact limité sur la charge d'impôt, de 65 k€. Par ailleurs, les comptes de l'exercice 2016 font toujours l'objet d'un contrôle fiscal au 31 décembre 2018.

*Ici Commence Votre Voyage.*





## 5. Information relative à l'état de situation financière consolidée

### 5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles et sont étalées sur la durée d'amortissement des actifs qui en ont bénéficié. Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Le groupe détient en tant que preneur des contrats de location et assimilés lui transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. En application de la norme IAS 17, ils sont qualifiés de contrats de location-financement et les actifs sous-jacents sont comptabilisés en immobilisations avec inscription d'une dette financière en contrepartie.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de location-financement. Les charges financières sont reconnues en résultat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des composants identifiés.

Sur l'exercice 2017, les durées d'amortissement ont été revues et validées par une revue technique indépendante. Les durées sont les suivantes :

NATURE DES BIENS	NOUVELLES DURÉES
Logiciels informatiques	1 à 10 ans
Constructions	
› Gros œuvre	46 ans
› Clos couvert	40 à 46 ans
› Second œuvre	10 à 20 ans
› Lots techniques	10 à 25 ans
Pistes, voies de circulation et aires de stationnement avions	10 à 46 ans
Voiries et parkings	10 à 46 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Il est à noter que la reprise de caducité sur les biens renouvelables devenus non renouvelables, suite à la revue des durées, fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle de la concession. Cette position a fait l'objet d'une demande de rescrit fiscal qui reste toujours sans réponse à ce jour.

La durée d'utilité de l'essentiel des biens ne pouvant excéder la durée de vie de la concession, tous les composants afférents ont nécessairement une durée d'utilité totale inférieure ou égale à 46 ans.

En l'absence de goodwill ou d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée, les actifs immobilisés du Groupe font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de la période et que leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas à ce jour d'indice de perte de valeur au titre des actifs du Groupe.

(en milliers d'euros)	IMMO. INCOR- PORELLES	TERRAINS	CON- STRUC- TIONS SUR SOL D'AUTRUI	INSTAL- LATIONS TECH- NIQUES/ OUTILLAGE	AUTRES	IMMO. EN COURS	ACTIFS EN LOCATION FINANCE- MENT	TOTAL
<b>VALEUR BRUTE</b>								
AU 31/12/ 20167	8 160	2 903	428 468	16 390	5 397	21 417	10 330	493 065
Acquisitions	104	–	2 664	628	4 083	25 116		32 594
Mises en service	617	–	35 891	5 069	359	(41 936)		–
Mises au rebut/ Cessions	–	–	(8 691)	(585)	(204)	–		(9 480)
Subventions reçues			(10)	–	–	–	–	(10)
AU 31/12/2018	8 881	2 903	458 331	21 502	9 634	4 596	10 330	516 178
<b>AMORTISSEMENTS/PERTES DE VALEUR</b>								
AU 31/12/2017	(6 331)	(187)	(239 331)	(10 625)	(4 387)	–	(2 869)	(263 730)
Amortissements	(615)	(94)	(15 376)	(1 717)	(461)	–	(406)	(18 668)
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–	–	–
Mises au rebut/ Cessions	–	–	8 010	584	184	–	–	8 778
AU 31/12/2018	(6 946)	(281)	(246 696)	(11 757)	(4 664)	–	(3 275)	(273 620)
<b>VALEUR NETTE</b>								
Au 31/12/2017	1 830	2 716	189 137	5 765	1 009	21 417	7 461	229 335
Au 31/12/2018	1 935	2 622	211 634	9 745	4 970	4 596	7 055	242 558

### Acquisitions

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 32 594 k€ au titre de 2018. Les plus significatives concernent :

- › les investissements de capacité pour un montant de 17 906 k€ avec principalement la reconfiguration Nord de l'aérogare pour 7 717 k€, la reconfiguration Sud pour 5 942 k€, la reconfiguration du système de convoyage de bagages en soute pour 1 323 k€ et la modification du parcours passager pour 1 134 k€;
- › diverses opérations de renouvellement pour 6 038 k€;
- › l'acquisition de matériel de contrôle pour la zone de poste inspection filtrage unique et la mise à jour du système contrôle accès pour 4 355 k€;
- › l'acquisition du mobilier de l'hôtel pour 3 830 k€.

### Mises en service

Les immobilisations en cours mises en service en 2018 s'établissent à 41 936 k€, avec principalement :

- › l'extension nord pour 16 637 k€;
- › l'extension sud pour 10 812 k€;
- › les investissements affectés aux missions de sûreté et de sécurité pour 5 273 k€;
- › le système de convoyage de bagages en soute pour 2 904 k€;
- › le réaménagement du parcours passagers en aérogare pour 1 822 k€ et;
- › l'extension du salon la Croix du Sud pour 855 k€.

### Mises au rebut et cessions

Des immobilisations ont été mises au rebut ou cédées en 2018 pour une valeur brute de 9 480 k€ et une valeur nette de 703 k€. Les principaux biens mis au rebut avec une valeur nette non nulle sont la dépose des anciens postes-inspection-filtrage des Halls B et D pour 159 k€, des éléments détruits consécutivement à la réfection des seuils de la piste 1 pour 159 k€ et du salon la Croix du Sud pour 109 k€.



### Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts capitalisés en application de la norme IAS 23 révisée s'élèvent à 621 k€ pour 2018, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 2,1 %.

### Subventions d'investissement

Le Groupe bénéficie de subventions d'investissement afin d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées. Elles sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles auxquelles elles se rattachent. Au 31 décembre 2018, le montant des subventions reçues, nettes des amortissements, s'élève à 4 821 k€.

### Actifs en location-financement

Les actifs en location-financement correspondent à une station de traitement des eaux pluviales et du matériel informatique pour une valeur nette globale de 7 055 k€ au 31 décembre 2018.

#### 5.2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus et donnés en location ou, en vue d'être loués, à des tiers dans le cadre de contrats de location simple ainsi que les biens immobiliers en cours de construction en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement. Ces biens génèrent des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entité.

Par opposition, les immeubles occupés par le Groupe ATB pour ses besoins propres (bâtiments administratifs ou d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement, mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées d'utilité allant de 15 à 28 ans.

La juste valeur des immeubles de placement est appréciée en interne par une méthode de capitalisation des loyers.

(en milliers d'euros)	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	IMMO. EN COURS	TOTAL
<b>VALEUR BRUTE</b>			
AU 31/12/2017	13 062	4 715	17 777
Acquisitions	7 941	12 509	20 450
Mises en service	17 224	(17 224)	-
Mises au rebut/Cessions	-	-	-
AU 31/12/2018	38 227	-	38 227
<b>AMORTISSEMENTS/PERTES DE VALEUR</b>			
AU 31/12/2017	(2 603)	-	(2 603)
Amortissements	(982)	-	(982)
Pertes de valeur	-	-	-
Mises au rebut/Cessions	-	-	-
AU 31/12/2018	(3 585)	-	(3 585)
<b>VALEUR NETTE</b>			
AU 31/12/2017	10 460	4 715	15 174
AU 31/12/2018	34 642	-	34 642

Les immeubles de placement sont constitués des biens immobiliers liés aux activités de diversification. Les acquisitions de la période s'élèvent à 20 450 k€ et correspondent aux travaux de construction d'un hôtel pour 12 509 k€ et l'acquisition d'une salle de peinture destinée à être louée pour 7 940 k€, mis en service au cours de la période. La juste valeur des immeubles de placement n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent. En effet, les hypothèses prises dans les business plans ayant permis leur évaluation n'ont pas évolué.

### 5.3. Participations dans les sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat mise en équivalence dans les comptes du Groupe concerne la société associée SETFA dans laquelle le Groupe détient 39 % des parts pour une valeur d'acquisition de 149 k€. La valeur d'équivalence 31 décembre 2018 s'élève à 617 k€.

### 5.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9 et présentés selon les dispositions des normes IAS 32 et IFRS 7. Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers non courants comprennent :

- › les actifs financiers disponibles à la vente ;
- › les prêts et créances au coût amorti ;
- › la juste valeur positive des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an.

Le Groupe ne détient pas d'actif financier à la juste valeur par résultat ni d'actif financier destinés à être détenus jusqu'à l'échéance.

Les actifs financiers sont sortis de l'état de situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit pour le Groupe principalement de placements financiers et de titres de participation non consolidés. À chaque clôture périodique, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global et présentées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont cédés, le cumul des profits ou pertes, comptabilisé antérieurement en capitaux propres, est reconnu en résultat.

#### Prêts et créances au coût amorti

Cette catégorie contient principalement les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées : les prêts et créances au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur diminuée, le cas échéant, des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les autres actifs financiers courants comprennent les dépôts à terme souscrits avec un horizon de gestion à court terme et ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les montants figurant dans l'état de situation financière s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Actifs disponibles à la vente	23	14
Prêts et créances nets	1 337	541
Dépôts à terme	–	2 011
<b>TOTAL</b>	<b>1 361</b>	<b>2 566</b>
	dont courant	2 011
	dont non courant	555



Au 31 décembre 2018, les prêts et créances se composent essentiellement d'un prêt accordé à la société SETFA, mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe, dont l'échéance est supérieure à 5 ans. Sur la base du plan d'affaires présenté par la société, aucune provision n'a été constatée à la clôture de l'exercice sur ce compte-courant.

#### 5.5. Clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants, à l'exception des charges constatées d'avance. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur : le Groupe considère que la valeur nominale des créances clients, ainsi que des divers dépôts, cautionnements et charges constatées d'avance à moins d'un an, est une bonne estimation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Ces créances sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients	18 067	14 437
Clients douteux	496	1 209
Cumul des dépréciations	(452)	(502)
<b>MONTANTS NETS</b>	<b>18 111</b>	<b>15 144</b>

Le montant des provisions au 31 décembre 2018 est de 452 k€ contre 502 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les recouvrements des créances clients au 31 décembre 2018 effectués sur le début de l'exercice 2019 sont conformes aux délais de règlement usuels.

#### 5.6. Autres actifs courants et non-courants

Le détail des autres actifs courants et non courants est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	
Avances et acomptes versés	234	1 346	
Créances sociales	19	89	
Créances fiscales	6 110	4 931	
Créance relative à la taxe d'aéroport	6 147	4 145	
Débiteurs divers	223	57	
Charges constatées d'avances	2 083	1 982	
<b>TOTAL</b>	<b>14 816</b>	<b>12 549</b>	
	dont courant	14 585	12 343
	dont non courant	231	206

Les créances fiscales se composent principalement de la TVA déductible.

#### Créance relative à la taxe d'aéroport

Les conditions d'assiette et de recouvrement de la taxe d'aéroport ont été fixées par la loi de finances. Le produit de la taxe est affecté au financement des missions de sûreté, sécurité, lutte contre le péril animalier et de contrôles environnementaux. Les charges d'exploitation correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de leur survenance et les produits comptabilisés dans le chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2018, les charges engagées sont supérieures aux produits perçus et par conséquent un produit à recevoir a été constaté pour un montant de 6 147 k€ contre 4 145 k€ au 31 décembre 2017 ; cette augmentation est essentiellement liée aux charges induites par la mise en place du contrôle sûreté unique. La créance relative à la taxe d'aéroport sera progressivement réduite sur une période de deux ans par un ajustement à la hausse du tarif.

## 5.7. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Ce poste intègre les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie, constitués principalement de dépôts à terme, dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et sans risque significatif de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à terme	27 000	17 010
Disponibilités	37 057	37 936
Concours bancaires courants	–	(229)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>64 057</b>	<b>54 716</b>

Au 31 décembre 2018, la trésorerie et équivalents de trésorerie intègrent 5 395 k€ de disponibilités relatives à la TNSA, dont l'utilisation est strictement limitée au financement des travaux d'insonorisation des logements des riverains de l'aéroport.

## 5.8. Composition du capital et autres réserves

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Nombre moyen pondéré d'actions	148	148
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	18 504	20 998
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN EUROS)</b>	<b>125</b>	<b>142</b>
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)</b>	<b>125</b>	<b>142</b>

Au 31 décembre 2018, le capital social est composé de 148 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Il n'y a pas eu d'émission ni de remboursement d'actions au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent. Le Groupe ne détient pas d'action propre.

Les réserves et résultats consolidés du Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Réserves de la société mère ATB :		
› Réserve légale	15	15
› Réserves réglementées	35	35
› Autres réserves	50 479	50 479
Réserves consolidées	26 595	19 438
Résultat net part du Groupe	18 504	20 998
<b>TOTAL</b>	<b>95 628</b>	<b>90 964</b>



## 5.9. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

**Endettement financier net**

L'endettement financier net correspond aux montants des emprunts et dettes financières à long et court terme diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts auprès des établissements de crédit	136 157	101 295
Dettes liées au contrat de location-financement	5 791	6 560
Dettes financières diverses	630	630
Instruments financiers dérivés passifs	6 707	9 878
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET À LONG TERME</b>	<b>149 285</b>	<b>118 363</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	19 397	17 744
Dettes liées au contrat de location-financement	769	744
Dettes financières diverses	1 381	1 160
Dettes TNSA	5 097	3 877
Intérêts courus non échus	354	226
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(58 663)	(50 607)
Trésorerie et équivalent de trésorerie TNSA	(5 395)	(4 110)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET À COURT TERME</b>	<b>(37 060)</b>	<b>(30 965)</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET GLOBAL</b>	<b>112 224</b>	<b>87 398</b>

**Emprunts auprès des établissements de crédit**

Un emprunt a été souscrit en 2008 pour le financement du développement de l'aéroport, comprenant notamment les opérations d'investissements du Hall D et du parc automobiles Silo 2. Cet emprunt, d'un montant total de 115 000 k€ et d'une maturité de 15 ans, peut faire l'objet d'un remboursement anticipé en cas de non-respect d'un covenant. Au 31 décembre 2018, le covenant est respecté.

Le Groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2015, un emprunt de 10 000 k€ destiné à financer l'acquisition d'un ensemble immobilier industriel dans le cadre de ses activités de diversification.

Ces emprunts ont été souscrits au taux variable EUR3M assorti d'une marge (cf. 5.10. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture).

Un emprunt, à taux fixe et assorti d'un covenant, a été souscrit en 2016 pour un montant total de 102 300 k€ et une maturité de 14 ans et 2 mois. Au 31 décembre 2018, le covenant est respecté.

Un emprunt, d'un montant de 17 800 k€, à taux fixe a été souscrit en 2017 pour le financement des travaux de construction de l'hôtel.

Enfin, dans le cadre de ses activités de diversification, un emprunt de 7 000 € a été souscrit en 2018 pour le financement d'un ensemble immobilier industriel.

Sur 2018, des tirages ont été effectués à hauteur de 54 307 k€.

### Dettes financières diverses et dettes de TNSA

Les dettes TNSA, nettes des frais de gestion de 314 k€ en 2018, comprennent les engagements financiers effectués et à venir sur les fonds de la taxe sur les nuisances sonores aériennes à hauteur de 5 097 k€.

La contrepartie de ces engagements et avances est présentée en trésorerie pour 5 395 k€.

Les autres dettes financières diverses correspondent aux dépôts de garantie versés par les clients pour un montant de 2 011 k€.

### Valeur actuelle nette de la dette de location-financement

(en milliers d'euros)	À MOINS D'1 AN	ENTRE 1 ET 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS	TOTAL
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>				
Paiements minimaux futurs au titre de la location	1 067	3 901	3 992	8 961
Charges financières	324	951	383	1 657
<b>VALEUR ACTUELLE NETTE DE LA DETTE</b>	<b>744</b>	<b>2 951</b>	<b>3 609</b>	<b>7 303</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>				
Paiements minimaux futurs au titre de la location	1 067	3 774	3 061	7 902
Charges financières	298	813	231	1 342
<b>VALEUR ACTUELLE NETTE DE LA DETTE</b>	<b>769</b>	<b>2 960</b>	<b>2 830</b>	<b>6 560</b>

#### 5.10. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont présentés en tant qu'actifs et passifs financiers. Ils sont enregistrés dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur à leur date d'acquisition. Ils sont évalués à chaque arrêté à leur juste valeur.

Dans le cadre de sa gestion de risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés adossés à des emprunts bancaires, constituant des opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps vanille). Ces opérations entrent dans une relation de couverture de flux de trésorerie dont l'objet est de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

La variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. La partie inefficace, le cas échéant, du dérivé est enregistrée directement en compte de résultat.

Les instruments dérivés du Groupe correspondent à des swaps de taux vanille conclus dans le cadre d'opérations d'échange de taux d'intérêt des emprunts à taux variables mentionnés précédemment. Ces instruments dérivés ont des caractéristiques identiques à celles des instruments financiers sous-jacents et sont, à ce titre, qualifiés d'opérations de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur de ces instruments s'établit à -6 707 k€ au 31 décembre 2018 contre -9 878 k€ au 31 décembre 2017. Les variations de juste valeur sont reconnues par capitaux propres. Sur l'exercice 2018, le montant comptabilisé en autres éléments de capitaux propres s'élève à 3 171 k€ avant effet d'impôt.

## 5.11. Engagements de retraite et assimilés

Les avantages au personnel du Groupe sont évalués et présentés conformément à la norme IAS 19 révisée selon :

- › les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations sociales, les primes payables, les dépenses de formation, ainsi que tous les autres éléments consommés gratuitement par le personnel ;
- › et les indemnités de fin de carrière.

Les avantages à court terme sont comptabilisés en résultat sur la ligne « Charges de personnel » et présentés en note 6.3. Charges de personnel.

Le Groupe verse au titre des régimes de retraite, des cotisations à des organismes de prévoyance et de retraite. Dans le cadre de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes portées en résultat sur la ligne « Charges de personnel ».

En matière de régimes à prestations définies, l'engagement du Groupe se limite aux indemnités de fin de carrière qui sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuair indépendant, sur la base d'hypothèses actuarielles intégrant notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de réévaluation des salaires.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel de chaque période comprend le coût des services passés et ainsi que les effets, le cas échéant, de toute modification de régime. L'impact de désactualisation de la dette actuarielle est comptabilisé en coût de l'endettement financier net. Les impacts de réévaluation du passif sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent les gains et pertes actuariels résultant des effets de changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses retenues et la réalité constatée).

Le régime n'étant pas financé dans le cadre d'une gestion externe, le Groupe ne dispose pas d'actif de couverture.

L'engagement au titre de l'exercice est présenté en « provisions non courantes ».

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

HYPOTHÈSES DE CALCUL	PERSONNEL SALARIÉ
Taux moyen de rotation	dégressif en fonction de l'âge, de 6 % à 0 %
Âge de départ en retraite	65 ans pour les cadres 62 ans pour les non-cadres
Table de survie	INSEE 2010-2012
Taux d'augmentation des salaires	2 %
Taux d'actualisation	1,80 %

Le taux d'actualisation a été déterminé par référence à l'indice iBoxx Corporates AA 10+ de la zone Euro. Une variation du taux d'actualisation aurait les impacts suivants :

(EN MILLIERS D'EUROS)	HYPOTHÈSE BASSE	IMPACT SUR L'ENGAGEMENT	HYPOTHÈSE HAUTE	IMPACT SUR L'ENGAGEMENT
Taux d'actualisation ± 0,25 %	1,55 %	123	2,05 %	(117)

La durée résiduelle moyenne de l'engagement au 31 décembre 2018 est de 21 ans.



Les variations des engagements provisionnés dans les états de la situation financière au titre des régimes à prestations définies peuvent s'analyser de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	DETTE ACTUARIELLE
AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2017	3 714
Droits acquis au cours de l'exercice	232
Prestations versées	5
Charge d'intérêt	(61)
Écarts actuariels de la période	(182)
Charge d'intérêt	54
Écarts actuariels de la période	(592)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	3 170
Droits acquis au cours de l'exercice	200
Prestations versées	(21)
Charge d'intérêt	46
Écarts actuariels de la période	(295)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	3 100

Le gain de 295 k€ au titre des écarts actuariels de la période est principalement dû au changement de taux d'actualisation qui passe de 1,45 % à 1,80 %. Cette variation est en ligne avec les évolutions observées sur le marché.

#### 5.12. Provision pour risques et charges

En conformité avec IAS 37, une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les provisions sont présentées en « provisions non courantes » pour la part à plus d'un an.

#### Provision pour fin de concession

Les immobilisations corporelles du Groupe se décomposent en trois catégories :

- › les biens utilisés dans le cadre des missions de sûreté et de sécurité déléguées par l'État, pour lesquels l'arrêté du 30 septembre 2009 relatif à la taxe d'aéroport prévoit le remboursement de la valeur nette comptable en fin de concession ;
- › les biens qualifiés de « non renouvelables », soit par nature (terrains par exemple), soit du fait d'une durée de vie technique supérieure à la durée résiduelle de la concession. La durée d'utilité des biens ne pouvant excéder celle de la concession, ces biens sont nécessairement amortis sur la durée de vie résiduelle de la concession. Ainsi, leur valeur résiduelle sera nulle en fin de concession ;
- › les biens qualifiés de « renouvelables » du fait d'une durée de vie technique inférieure à la durée de la concession et qui feront l'objet d'un renouvellement avant la fin de celle-ci.

Conformément au contrat de concession, l'ensemble des biens renouvelables et non renouvelables fera l'objet d'un transfert gratuit au terme de la concession. Aussi, une provision a été enregistrée au titre du dernier renouvellement des biens renouvelables, afin de compenser la perte des avantages économiques futurs liés à l'utilisation de l'actif sur sa durée de vie résiduelle au-delà du terme de la concession. Afin de couvrir la valeur nette comptable estimée du dernier bien renouvelable, cette provision est reconnue, de façon linéaire, sur la durée de la concession. Pour les principaux investissements de capacité de la plateforme aéroportuaire, la provision est reconnue à partir de leur date de mise en service, sur la durée résiduelle de la concession.

(en milliers d'euros)	LITIGES	PASSIFS SOCIAUX	PROVISION POUR FIN DE CONCESSION	TOTAL
AU 31 DÉCEMBRE 2016	363	3 170	42 177	45 710
Augmentation/Dotation	–	246		246
Diminution/Reprise	(190)	(295)	1 908	1 423
Utilisation	–	(21)	–	(21)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	173	3 100	44 085	47 358
dont courant				–
dont non courant				47 358

Au 31 décembre 2018, les provisions pour litiges concernent la caution donnée au C2FPA au titre de son crédit-bail immobilier et des garanties données. Les provisions pour passifs sociaux concernent principalement la provision d'indemnités pour départ en retraite (cf. note 5.11. Engagements de retraite et assimilés).

La provision pour fin de concession s'élève à 44 085 k€ au 31 décembre 2018 et couvre le risque relatif au transfert à l'État sans contrepartie, des immobilisations en fin de concession.

#### 5.13. Impôts courants et différés

Les variations d'impôts différés sur la période s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	IMPACT RÉSULTAT	IMPACT CAPITAUX PROPRES	31/12/2017
Engagements sociaux	(799)	(57)	76	(819)
Instruments financiers dérivés	(1 732)	–	819	(2 551)
Caducité et provisions associées	12 918	200	–	12 719
Subventions d'investissement	1 836	33	–	1 802
Location-financement	282	86	–	197
Autres	145	129	–	16
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>12 650</b>	<b>391</b>	<b>895</b>	<b>11 364</b>

Au 31 décembre 2018, l'impôt exigible est un passif de 1 259 k€ contre 2 951 k€ pour l'exercice précédent.

#### 5.14. Fournisseurs et autres passifs courants

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	18 754	15 759
Dettes sur immobilisations	9 536	10 986
Avances et acomptes reçus	2	
Personnel	4 962	4 577
Organismes sociaux	3 557	3 482
Dettes fiscales diverses	2 222	1 707
Autres dettes	3 010	2 790
Produits constatés d'avance	5 572	4 474
<b>TOTAL</b>	<b>47 615</b>	<b>43 774</b>

## 5.15. Information à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les valeurs de marché des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées dans le tableau ci-dessous selon la hiérarchie en trois niveaux :

(en milliers d'euros)	CLASSIFICATION SELON IAS 39					31/12/2018			
	ACTIFS/ PASSIFS AU COÛT AMORTI	ACTIFS DISPONIB- LES À LA VENTE	ACTIFS/ PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	DÉRIVÉS DE COU- VERTURE	VALEUR COMPT- ABLE	JV ESTIMÉE	NIVEAU 1*	NIVEAU 2*	NIVEAU 3*
Titres de participation non cotés		x			23	23	-	-	23
Prêts et créances financières	x				1 337	1 337	-	1 337	-
Titres de créances négociables		x			-	-	-	-	-
Dépôts à terme			x		-	-	-	-	-
Trésorerie			x		37 057	37 057	37 057	-	-
Équivalents de trésorerie			x		27 000	27 000	27 000	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>					<b>65 418</b>	<b>65 418</b>	<b>64 057</b>	<b>1 337</b>	<b>23</b>
Emprunts bancaires	x				155 553	155 553	-	155 553	-
Autres emprunts et dettes assimilées	x				13 668	13 668	-	13 668	-
Intérêts sur emprunts	x				354	354	-	354	-
Instruments financiers dérivés				x	6 707	6 707	-	6 707	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>					<b>176 282</b>	<b>176 282</b>	<b>-</b>	<b>176 282</b>	<b>-</b>

  

(en milliers d'euros)	CLASSIFICATION SELON IAS 39					31/12/2017			
	ACTIFS/ PASSIFS AU COÛT AMORTI	ACTIFS DISPONIB- LES À LA VENTE	ACTIFS/ PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	DÉRIVÉS DE COU- VERTURE	VALEUR COMPT- ABLE	JV ESTIMÉE	NIVEAU 1*	NIVEAU 2*	NIVEAU 3*
Titres de participation non cotés		x			14	14	-	-	14
Prêts et créances financières	x				541	541	-	541	-
Titres de créances négociables		x			-	-	-	-	-
Dépôts à terme			x		2 011	2 011	-	2 011	-
Trésorerie			x		37 936	37 936	37 936	-	-
Équivalents de trésorerie			x		17 010	17 010	17 010	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>					<b>57 511</b>	<b>57 511</b>	<b>54 945</b>	<b>2 552</b>	<b>14</b>
Emprunts bancaires	x				119 039	119 039	-	119 039	-
Autres emprunts et dettes assimilées	x				12 971	12 971	-	12 971	-
Intérêts sur emprunts	x				226	226	-	226	-
Instruments financiers dérivés				x	9 878	9 878	-	9 878	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>					<b>142 114</b>	<b>142 114</b>	<b>-</b>	<b>142 114</b>	<b>-</b>

\* Niveau 1 : juste valeur déterminée exclusivement par référence aux prix constatés sur des marchés actifs ;

\* Niveau 2 : juste valeur évaluée par un modèle utilisant des paramètres de marchés observables directement ou indirectement ;

\* Niveau 3 : juste valeur évaluée par un modèle incorporant certains paramètres non observables sur un marché.



## 6. Information relative à l'état du résultat global consolidé

### 6.1. Ventilation des revenus

#### Redevances pour services publics aéroportuaires

Les redevances pour services publics aéroportuaires regroupent essentiellement les redevances, par passager, d'atterrissage et de stationnement.

Les conditions d'évolution des redevances sont fixées par un contrat d'une durée de cinq ans conclu avec l'État, appelé Contrat de Régulation Économique.

#### Revenus extra-aéronautiques

Les revenus extra-aéronautiques comprennent l'ensemble des produits et des services proposés par le Groupe à ses clients facilitant leur accueil ou leur occupation dans ses installations, en particulier les activités commerciales dans l'aérogare (boutiques, bars et restaurants, locations de voitures...), les locations immobilières, les parcs autos et accès.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

#### Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire

Le Groupe perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Ce produit, appelé « produit de la taxe d'aéroport », couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes.

Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

#### Revenus de diversification immobilière

Les revenus de diversification immobilière proviennent des activités foncières et immobilières hors aérogare dans lesquelles le Groupe agit en tant qu'investisseur.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Redevances services publics aéroportuaires	51 283	49 260
Revenus extra-aéronautiques	64 126	59 084
Produit de la taxe d'aéroport	34 550	32 449
Revenus de diversification immobilière	1 611	1 533
<b>TOTAL</b>	<b>151 570</b>	<b>142 328</b>

## 6.2. Services extérieurs

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Energie	(2 910)	(2 919)
Plan d'entretien	(8 240)	(6 869)
Sous-traitance taxe d'aéroport	(24 884)	(23 528)
Autre sous-traitance	(12 577)	(11 462)
Personnel mis à disposition et intérim	(1 114)	(1 721)
Autres charges	(11 958)	(9 612)
<b>TOTAL</b>	<b>(61 683)</b>	<b>(56 112)</b>

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat ou sur une autre base systématique plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en retire le Groupe.

(en milliers d'euros)	PAIEMENTS MINIMAUX	LOYERS CONDITIONNELS	REVENUS DES SOUS-LOCATIONS	TOTAL
Location de voitures	188	–	–	188
Location de licences	277	–	–	277
Autres contrats de location simple	87	–	–	87
<b>TOTAL</b>	<b>552</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>552</b>

Les paiements minimaux restant à effectuer au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(en milliers d'euros)	À MOINS D'1 AN	ENTRE 1 ET 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Location de voitures	136	343	–	479
Location de licences	280	437	–	716
Autres contrats de location simple	9	10	3	22
<b>TOTAL</b>	<b>424</b>	<b>790</b>	<b>3</b>	<b>1 217</b>

## 6.3. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	(15 425)	(15 043)
Charges sociales	(6 875)	(6 925)
Participation et intéressement	(2 081)	(1 847)
Dotation nette des engagements sociaux	(180)	523
<b>TOTAL</b>	<b>(24 561)</b>	<b>(23 292)</b>

L'effectif équivalent temps plein moyen au titre de 2018 est de 293 personnes pour 289 personnes en 2017.

## 6.4. Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Taxes foncières	(7 329)	(7 180)
Contribution économique territoriale	(2 722)	(2 624)
Impôts et taxes sur rémunérations	(1 020)	(999)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	(143)	(124)
Autres impôts et taxes	(22)	(20)
<b>TOTAL</b>	<b>(11 236)</b>	<b>(10 947)</b>

## 6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Amortissements des immobilisations	(19 650)	(21 580)
Dotations nettes sur provision fin de concession	(1 908)	3 980
Créances clients	50	(136)
Risques et charges	-	(44)
<b>TOTAL</b>	<b>(21 508)</b>	<b>(17 781)</b>

Pour rappel, la reprise de la provision pour fin de concession en 2017 était liée à la revue des durées d'utilité des immobilisations au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les immobilisations devant être mises au rebut dans le cadre des projets de reconfiguration de l'aérogare avaient fait l'objet d'un raccourcissement de durée sur l'exercice 2016. Aussi, la diminution des dotations aux amortissements sur 2018 s'explique du fait d'un double effet :

- › un niveau de dotation élevé sur l'exercice 2017 au titre des immobilisations susmentionnées ;
- › la mise au rebut sur le premier semestre 2018 des dernières immobilisations concernées par le projet de reconfiguration donc sans effet année pleine de leurs dotations sur la période.

## 6.6. Autres produits et charges

Les autres charges opérationnelles nettes, courantes et non courantes, s'élèvent à 51 k€.

L'impact sur le résultat opérationnel courant est un produit de 537 k€ et se décompose comme suit :

- › 954 k€ de produits courants concernant principalement les frais de gestion TNSA pour 314 k€, les remboursements d'assurance sur sinistres pour 252 k€, des pénalités sur marché pour 137 k€, des subventions reçues pour 107 k€ ;
- › 417 k€ de charges opérationnelles courantes constituées notamment de la TVA à reverser au titre des activités relatives à la taxe d'aéroport de diverses charges de gestion courante.

L'impact sur le résultat opérationnel non courant est une charge de 486 k€ constituée principalement de valeur nette comptable des immobilisations cédées ou mises au rebut pour 702 k€ et de reprise de provisions pour risques et charges pour 190 k€.

## 6.7. Coût de l'endettement financier

Il comprend les charges payées sur les emprunts ainsi que calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et diminuées des produits de placements encaissés et calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Charges brutes d'intérêts liées à l'endettement	(2 793)	(1 793)
Résultat des dérivés de taux	(2 878)	(4 497)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>(5 670)</b>	<b>(6 290)</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	90	14
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(5 581)</b>	<b>(6 276)</b>
Autres charges financières	(71)	(61)
Autres produits financiers	95	431
<b>CHARGES FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>(5 556)</b>	<b>(5 906)</b>

Malgré la hausse de la dette financière du groupe, le coût de l'endettement brut diminue du fait du remboursement du capital restant dû des emprunts les plus anciens souscrits à des taux plus élevés que ceux des nouveaux emprunts.



## 6.8. Impôt sur le résultat et preuve d'impôt

Le Groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12.

La ligne «impôt sur les résultats» du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées.

### Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux administrations fiscales par le Groupe en vertu de la convention d'intégration fiscale conclue entre l'Aéroport Toulouse-Blagnac et ses filiales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Groupe a choisi de qualifier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge opérationnelle, hors du champ de la norme IAS 12.

### Impôts différés

En application de la norme IAS 12, le Groupe constate des impôts différés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs inscrits dans l'état de situation financière et sur les pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur les exercices au cours desquels les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des actifs d'impôts différés sont constatés, le cas échéant, au titre du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés. D'une façon générale, les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfiques imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôt pourront être imputés.

Les impôts différés sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif ou au passif de l'état de situation financière consolidé.

L'impôt différé est comptabilisé en compte de résultat sauf pour les impôts générés par des retraitements inscrits directement en capitaux propres, auquel cas, ils sont également inscrits directement en capitaux propres.

Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Sur l'exercice, le taux d'impôt est stable à 34,43 %. La charge nette d'impôt exigible du Groupe s'établit à 8 688 k€ et la charge nette d'impôt différé à 309 k€.

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

## Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat après impôt	18 504	20 998
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	424	110
Charge d'impôt sur les résultats	(8 997)	(7 161)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>27 076</b>	<b>28 048</b>
Taux théorique d'impôt en vigueur	34,43%	34,43 %
<b>CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE</b>	<b>9 323</b>	<b>9 658</b>
Incidence sur l'impôt théorique des :		
› Changement de taux d'impôt	(119)	(1 568)
› Charges non déductibles et produits non imposables	(131)	(120)
› Crédits & réductions d'impôts	(123)	(137)
› Contribution dividendes	–	(717)
› Autres	46	46
<b>CHARGES FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>8 997</b>	<b>7 161</b>

L'incidence du changement de taux est liée aux conséquences, sur l'impôt différé, de l'application de la loi de finances pour 2018 adoptée en décembre 2017. Elle prévoit une réduction progressive du taux normal d'impôt, et pour ce qui concerne le Groupe ATB, un taux d'imposition à 25,83 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.





## 7. Informations complémentaires

### 7.1. Engagement hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés aux fournisseurs d'immobilisations	7 230	35 923
Caution solidaire ATB pour un prêt bancaire ATBD2i de 2015 à 2030	7 606	8 257
Hypothèque de premier rang sur le droit réel conféré par l'AOT signée entre ATB et ATBDH, portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	17 800	17 800
Hypothèque de premier rang sur le droit réel conféré par l'AOT signée entre ATB et ATBD2i, portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	7 000	0
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>39 636</b>	<b>62 107</b>
Cautions clients bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire/bail	395	377
Cautions fournisseurs d'immobilisations remplaçant des retenues de garanties	1 530	1 447
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>1 925</b>	<b>1 824</b>

Les principaux autres engagements donnés ou reçus par le Groupe sont les suivants :

- › Contrats de régulation économique entre l'État et la société ATB sur la période 2014-2018 fixant, notamment, le programme d'investissement, le plafond d'évolution et les conditions d'ajustement des tarifs aéronautiques ainsi que les objectifs de qualité de service ;
- › Contrat de concession aéroportuaire dont la société bénéficie jusqu'à fin 2046. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'État a la possibilité de racheter la concession avec un préavis d'un an ;
- › Autorisations d'occupation temporaire du domaine public données à certaines sociétés prévoyant le paiement d'une redevance déterminée en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés sur la zone aéroportuaire et avec un revenu minimum garanti calculé notamment en fonction du nombre de passagers ;
- › Baux civils entre ATBD2i et SABENA Technics prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation de bâtiments industriels. Ce bail est assorti d'une convention de cession de créances en cas de défaut de paiement de toutes sommes dues par Sabena Technics au titre du bail ;
- › Bail en l'état futur d'achèvement entre ATBDH et NH Hotel prévoyant la mise à disposition d'un bâtiment mis en service en novembre 2018 contre le paiement d'un loyer variable déterminé en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'exploitant sur le futur hôtel ainsi qu'un loyer minimum garanti. Ces derniers font l'objet d'un nantissement à hauteur de 24 960 k€ pour les loyers minimums garantis et à hauteur de 21 360 k€ pour les loyers variables dans le cadre de l'emprunt hypothécaire d'ATBDH.

## 7.2. Transactions avec les parties liées

La société ATB a conclu avec sa filiale SETFA, le 21 décembre 2018, une convention de subordination.

Au cours de l'exercice 2018, les membres du Directoire, qui sont les principaux dirigeants de l'entreprise, ont bénéficié d'une rémunération globale de 990 k€.

### Principales opérations entre la société ATB et ses filiales

La société ATB, mère du Groupe, centralise les actes de la gestion globale des filiales (management général, gestion opérationnelle et financière...).

La société ATB s'est constituée, depuis l'exercice fiscal 2015, seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre du groupe fiscal qui comprend les sociétés ATBD2i et ATBDH. En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société ATB, à titre de contribution au paiement des impôts du groupe fiscal.

## 7.3. Publicité des honoraires des CAC

Le montant des honoraires enregistrés en charge, au titre du contrôle légal des comptes, par les deux commissaires aux comptes, Exco Fiduciaire Sud-Ouest et Ernst & Young Audit, est de 108 k€ en 2018.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue des Feuillants  
B.P. 97606  
31 076 3 Toulouse cedex 3

S.A. au capital de 1 863 000 €

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Toulouse

## ERNST & YOUNG Audit

Le Compans – Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain – B.P. 98536  
31685 Toulouse cedex 6

S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

À l'Assemblée générale de la société Aéroport Toulouse-Blagnac,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Aéroport Toulouse-Blagnac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tel qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 5.12. de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la provision pour fin de concession.

Nous nous sommes assurés de la validité des règles et des méthodes comptables appliquées ainsi que de la pertinence de l'information présentée dans cette note de l'annexe.

## Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Toulouse, le 29 mars 2019

Les commissaires aux comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST  
Jean-Marie Ferrando

ERNST & YOUNG Audit  
Jérôme Guirauden







AÉROPORT  
TOULOUSE  
BLAGNAC